

Charte

Charte des droits des personnes porteuses d'une stomie

A l'occasion de la journée mondiale de stomie en 1993, la commission de coordination de l'association internationale d'ostomie (IOA - International Ostomy Association) a adopté la charte suivante concernant les droits des personnes porteuses d'une stomie: L'objectif déclaré de l'association internationale d'ostomie, est d'octroyer à toutes les personnes porteuses d'une stomie le droit à une qualité de vie satisfaisante après leur opération et de faire adopter cette CHARTE par tous les pays du monde.

- Les personnes porteuses d'une stomie ont le droit:
- D'être conseillées avant l'opération, afin de prendre pleinement conscience des avantages de l'opération et de connaître les aspects importants de la vie en présence d'une stomie.
- De recevoir une stomie bien implantée et correctement placée, dans le respect total et conforme du bien-être du patient.
- Recevoir des informations complètes et objectives concernant les articles de stomie adéquats, disponibles dans leur pays.
- De pouvoir sélectionner leurs articles de soin pour stomie sans préjugé ni contrainte parmi le vaste assortiment d'articles de stomie.
- D'être informées sur les associations nationales de stomie ainsi que les services et le soutien qu'elles proposent.

De recevoir un soutien et des informations utiles pour la famille, les connaissances et amis personnels, dans le but de les encourager à mieux comprendre les conditions et les adaptations, nécessaires pour atteindre un niveau de vie satisfaisant en présence d'une stomie.